

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 8 octobre 2024,

### Charte partenariale d'engagement en faveur de l'attractivité des métiers de la santé : les acteurs normands réunis pour coordonner les politiques publiques en matière d'attractivité des métiers de la santé



Les acteurs normands mobilisés en faveur de l'attractivité des métiers de la santé se sont réunis mardi 8 octobre 2024 afin de signer une charte partenariale visant à faire converger l'ensemble des initiatives menées en Normandie et de les intégrer dans un projet cohérent et structurant.

La Normandie, comme les autres régions de France, est marquée par des tensions sur les ressources humaines en santé.

Dans ce contexte, l'ARS Normandie, dans son Projet régional de santé 2023-2028 (PRS), a fait du renforcement de l'offre de formation au plus près des territoires et de l'attractivité des métiers de la santé l'une de ses douze priorités d'action.

La Région Normandie a par ailleurs adopté sa stratégie santé en juin 2023. Elle se décline dans une feuille de route 2023-2030 autour de quatre priorités, dont l'une est de former et attirer les professionnels de santé de demain. A ce titre, la Région a mené de nombreuses actions en matière d'offre de formation (volume, maillage territorial, accompagnement financier des instituts et des étudiants, ...). En matière d'attractivité, la Région a œuvré aux côtés de l'Agence de l'orientation en développant une politique visant à renforcer l'information dans le secteur (« destination métier », salon de l'orientation et des métiers, ...).

De même, la préfecture de la région Normandie a construit avec l'ensemble des services de l'État une « marque employeur » destinée à identifier et valoriser les offres d'emploi proposées, notamment en direction de nouveaux publics : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Rejoignez-nous/Rejoignez-nous>

Dès 2023, l'ensemble des partenaires se sont déjà coordonnés autour d'un plan d'actions pour œuvrer auprès des établissements médico-sociaux en faveur de l'attractivité des métiers du secteur du grand âge et de l'autonomie.

## **Une charte partenariale pour répondre collectivement aux défis de l'attractivité des métiers de la santé**

Pour conjuguer l'action territoriale plus largement en faveur des métiers de la santé regroupant les secteurs sanitaire, médico-social et social, une feuille de route régionale de l'attractivité des métiers de la santé a été élaborée par l'ARS Normandie et ses partenaires afin d'apporter des réponses concrètes à ces enjeux permettant notamment de :

- recenser les dispositifs ayant pour objet ou pour effet d'améliorer l'attractivité des métiers de la santé
- définir et concerter des actions de portée régionale pour améliorer l'attractivité des métiers de la santé, au profit des métiers les plus en tension et de renforcer les synergies d'action et de mobilisation collective

Sur la base de ces travaux engagés, la préfecture de région Normandie, l'ARS Normandie, France Travail, la Région Normandie, les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime, et l'Assurance Maladie, ont signé le 8 octobre 2024 une charte partenariale pour faire converger l'ensemble des initiatives menées en Normandie et les intégrer dans un projet cohérent et structurant.

Six objectifs ont ainsi été définis pour orienter l'action partenariale et commune :

- informer, orienter, valoriser les métiers auprès du public jeune et des salariés en reconversion
- adapter l'appareil de formation aux besoins et développer les parcours professionnels
- faire évoluer les pratiques pour mieux attirer et maintenir en poste
- baisser la sinistralité et favoriser le bien-être au travail pour retrouver de l'attractivité
- soutenir les soignants dans l'exercice de leurs fonctions
- disposer d'outils d'aide à la décision afin de permettre la fixation de professionnels dans nos territoires

Au regard de ces objectifs partagés, les signataires de la charte s'engagent à assurer de manière coordonnée et concertée la déclinaison de leurs politiques régionales.

### **L'ARS Normandie remet les Trophées de l'attractivité des métiers de la santé aux établissements lauréats**

**A l'occasion de cette journée thématique, l'ARS Normandie a remis ce 8 octobre les trophées l'attractivité des métiers de la santé 2024 aux établissements lauréats de cet appel à projets.**

Afin de favoriser l'échange et la communication sur le thème de l'attractivité et la fidélisation des professionnels, et de promouvoir les dispositifs améliorant le recrutement et la fidélisation des professionnels, l'ARS a souhaité déployer, dans le cadre d'un Appel à projets, des « Trophées de l'Attractivité ».

Il s'agit de financer des dispositifs ayant pour but de générer des recrutements, des visites de candidats, d'améliorer la marque employeur. Les établissements devront mettre en place un projet ancré localement (attractivité territoriale) et adressé à un public spécifique ayant pour but de pourvoir des postes en tension (attractivité métier). Des partenariats peuvent être initiés avec des acteurs locaux de l'emploi ou de la formation professionnelle.

10 projets innovants sont ainsi soutenus pour cette édition 2024 des Trophées de l'attractivité.

**Consultez les projets soutenus dans le cadre des Trophées de l'attractivité sur le site de l'ARS Normandie : [Les Trophées de l'Attractivité - Édition 2024 | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)**